



06 MAI 2021

Communiqué 6 mai 2021

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité a tenu, jeudi 6 mai 2021, sa quatrième réunion au cours du mois de ramadan 1442 sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et en coordination avec les départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Energie et des Mines.

Cette réunion a été consacrée à une mise au point sur la situation de l'approvisionnement, des niveaux des prix et du bilan du contrôle au cours des trois premières semaines de ce mois sacré.

Ainsi, il ressort des rapports et données disponibles au niveau des services des départements concernés au cours de cette période, que les marchés sont approvisionnés de façon abondante et avec une diversité en produits de large consommation.

Pour ce qui est des prix pratiqués, ils sont généralement stables avec la poursuite de la tendance baissière des prix des dates, des fruits secs, des légumineuses ainsi que de certains légumes comme l'oignon sec.

Par ailleurs, il a été remarqué également de légères hausses des prix d'autres produits alimentaires comme les viandes blanches.

Concernant le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits effectuées par les commissions mixtes locales de contrôle présidées par Messieurs les Walis et Gouverneurs, ils ont porté durant les trois premières semaines du mois de ramadan sur 34.017 points de vente, et ont conduit à la constatation de 1.410 infractions en matière de prix et de qualité parmi lesquelles 733 pour défaut d'affichage des prix, 269 pour défaut de facturation 51 pour non-respect des normes de la qualité, de salubrité et de sécurité sanitaire et 2 infractions pour hausse illicite des prix. Les contrevenants ont été sanctionnés conformément à la réglementation en la matière

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de 93 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à toute forme de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.

